

lahin pauvres et analphabètes, dont la « demande » de terre est bien supérieure à l'« offre ». Aussi longtemps que les paysans pauvres ne seront pas organisés et qu'il n'existera pas un contrôle des masses laborieuses sur toute la vie économique, les propriétaires fonciers trouveront le moyen de circonvenir la loi par des « arrangements » de toute nature..

La prétendue « réforme agraire » de Neguib ne pourra donc pas atténuer la question agraire en Egypte, sans parler de la résoudre. Mais Neguib se trouve devant un dilemme : d'une part, les contradictions sociales se sont exacerbées à la campagne et risquent de prendre des formes dangereuses pour tout le système social ; d'autre part, il ne veut ni ne peut entreprendre des mesures qui toucheraient effectivement les grands propriétaires fonciers. Voici pourquoi il n'y a pas pour lui de solution au dilemme. D'une part il se trouve devant l'indignation des fellahin, et il est bien obligé de prendre des mesures qui donnent une apparence de réforme, afin d'essayer d'empêcher le développement d'actions autonomes des paysans pauvres, telles qu'elles se sont développées dernièrement. D'autre part il y a le danger que tout ébranlement de l'édifice social provoquera un écroulement qu'on ne pourra plus arrêter. C'est pourquoi les classes possédantes égyptiennes, outre qu'elles ne veulent pas perdre 290.000 hectares, cherchent à retarder par tous les moyens la réforme agraire de Neguib et à en limiter l'étendue parce qu'elles craignent de violentes secousses sociales. Le Wafd maintient son programme de vente des terres gouvernementales aux paysans pauvres et s'oppose à la fixa-

tion d'une limite à la propriété foncière (Al-Misri, 1^{er} août). Le Dr Hussein Hakkal, dirigeant du parti libéral-constitutionnel, a déclaré expressément que la limitation de la propriété serait une question délicate qui *provoque la lutte de classe* (Al-Ahram, 7 août). Ali Maher a déclaré qu'il était théoriquement en faveur d'une limitation de la propriété foncière, mais a ajouté : « Mais je ne désirerais pas exposer l'Egypte à des secousses économiques trop fortes actuellement » (Al-Misri, 8 août). La station de T.S.F. britannique en langue arabe « Ash-Sharq al-Adna » a communiqué, le 24 août, que le gouvernement britannique conseilla à Ali Maher de ne pas trop se hâter avec la réforme agraire, afin d'éviter des troubles. Il paraît que l'exemple de l'Iran a fortement inquiété les maîtres de l'Egypte et leurs patrons impérialistes. Voici un extrait d'une correspondance de Rawle Know, représentant de l'agence O.F.N.S. à Téhéran :

Le geste du Shah, distribuant une partie de ses terres (la partie la plus pauvre, déclaraient tout de suite les communistes) à des pauvres sélectionnés, geste qui a reçu tant de publicité généreuse, ne lui a pas fait beaucoup de bien. Il y a des troubles sur ses riches pâturages de Levasan, dans lesquels des paysans sont entrés sans autorisation, et également dans sa propriété à Farhadad. Le nouveau décret de Mossadegh établissant un contrôle sur la rente des terres en faveur des fermiers, représente une affaire administrative compliquée ; entre temps, il paraît bien que les paysans vont instaurer un genre de contrôle par eux-mêmes !

V. — LA CLASSE OUVRIERE ET LE NOUVEAU REGIME

Mais ce n'est pas seulement au village qu'il y a fermentation sociale en Egypte. Plus dangereux encore pour la société actuelle sont les événements qui se déroulent ces derniers temps dans la classe ouvrière. Depuis la grande vague de grèves de 1950, la lutte des travailleurs égyptiens pour un niveau de vie humain n'a plus été interrompue. Le gouvernement du Wafd avait été obligé en 1950 d'accorder, sous la pression de la grève, une augmentation de 50 % de la prime de vie chère, promulguée par une loi spéciale « pour des raisons de sécurité publique », comme le déclara le ministre de l'Intérieur Serag-en-Din. Mais cette concession accentua la lutte ouvrière. Une grève après l'autre fut proclamée afin d'obliger les patrons à appliquer effectivement cette loi. En effet, le patronat égyptien fait tout son possible pour ne pas l'appliquer, et il n'en est pas autrement aujourd'hui. Il y a eu la grève de milliers d'ouvriers des faubourgs de textile du Caire, Shouba al-Kheima ; la grève de 2.000 ouvriers d'électricité à Alexandrie ; la grève de

2.500 dockers de Port-Saïd ; la grève de 7.000 dockers d'Alexandrie. De nombreuses autres entreprises ont été temporairement paralysées par des grèves. Progressivement, d'autres revendications furent jointes à celle réclamant le paiement de la prime de vie chère établie par la loi : contrôle des livres de compte des grandes entreprises par le ministère du Travail ; punition de toutes les firmes qui n'avaient pas appliqué la loi ; interdiction de licencier les ouvriers, etc. En mai 1951, les ouvriers de Shouba al-Kheima ont formulé leurs revendications de la façon suivante :

- réembauchage des ouvriers et employés licenciés et paiement intégral de la prime de vie chère à ces licenciés ;
- semaine de travail de 40 heures sans diminution de salaires ;
- assurance sociale contre le chômage ;
- interdiction des licenciements sans raisons valables ;
- exécution de travaux publics industriels et agricoles afin de résorber le chômage ;